

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 mars 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 16, 17 et 18 mars 2015**

**2015 DFPE 313** Approbation et signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 4 rue André Gide, à Paris 15<sup>e</sup>.

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-18 ;

Vu la délibération du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 20 juin 2014 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 25 juin 2014 ;

Vu l'avis préalable du Comité Technique Paritaire de la Direction des Familles et de la Petite Enfance en date du 14 octobre 2014 ;

Vu la délibération 2014-DFPE- 1284 en date des 7, 8 et 9 juillet 2014, approuvant le lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 4, rue André Gide 15<sup>e</sup> ;

Vu les avis de la Commission prévue à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, en date du 7 octobre 2014 (ouverture de la candidature), 28 octobre 2014 (sélection des candidatures et ouverture de l'offre) et 18 décembre 2014 (avis préalable aux négociations) ;

Vu le rapport visé à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat ;

Vu le projet de convention de délégation de service public, entre la Ville de Paris et l'association Crescendo ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement, en date du 2 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le projet de convention de délégation de service public relative à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 4 rue André Gide à Paris 15<sup>e</sup>, et de l'autoriser à signer ladite convention ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée, sur la base du rapport relatif au choix du délégataire annexé à la présente délibération, à signer avec l'association Crescendo, représentée par Madame Céline Legrain, Directrice Générale, la convention de délégation de service public, dont le texte ainsi que les annexes sont joints à la présente délibération, relative à l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 4 rue André Gide à Paris 15<sup>e</sup> ;

Article 2 : Les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et suivants, au chapitre 011, rubrique 64, nature 611, sous réserve des décisions de financement ;

Article 3 : Les recettes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et suivants, au chapitre 75, rubrique 64, nature 757, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**